

Motion de MM. Roberto Broggin, Damien Sidler, Alain Marquet, Alpha Dramé, Pierre Losio, Eric Rossiaud, Olivier Norer, Mathias Buschbeck, Mmes Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Caroline Schum et Anne Moratti Jung: «Pour la poursuite de la réalisation du projet Le Fil du Rhône, lauréat du Prix Wakker 2000».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 février 2004)

MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève s'est vu attribuer le Prix Wakker décerné par la Ligue suisse du patrimoine national (Heimatschutz), en l'an 2000 pour le projet Le Fil du Rhône, comprenant les travaux réalisés, en cours et à venir;
- que les aménagements concernant le pont des Bergues, le pont de la Machine et le quai des Bergues attendent d'être réalisés;
- que dans le 20^e programme financier quadriennal le Conseil administratif avait programmé la restauration et l'adaptation du pont des Bergues (102.33.04) ainsi que la restauration de la passerelle et l'aménagement du pont de la Machine (102.36.02) entre 2002 et 2005;
- que le nouveau débarcadère prévu au pont de la Machine s'inscrit dans le plan directeur des nouvelles lignes des Mouettes genevoises pour assurer notamment la liaison entre le parking d'échange de la Nautique et le centre-ville;
- que l'intervention sur le quai des Bergues entre dans le cadre du réaménagement du quartier de Saint-Gervais actuellement en cours;
- qu'il convient d'améliorer la circulation des handicapés et des poussettes entre les deux rives en réaménageant le pont de la Machine;
- que la motion M-8 de M. Alain Marquet allant dans ce sens a été acceptée par le Conseil municipal le 7 décembre 1999;
- que la structure dudit pont doit être refaite;
- que les plans concernant ces objets sont déjà réalisés et que certains ont déjà été présentés au Conseil municipal,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à poursuivre les réalisations prévues dans le cadre du Fil du Rhône et à présenter au Conseil municipal les crédits nécessaires à ces objectifs, afin d'honorer le prix décerné à notre cité (Prix Wakker 2000 de la Ligue suisse du patrimoine national), de permettre le développement du réseau des Mouettes genevoises, d'améliorer les liaisons piétonnes, notamment pour les handicapés, entre les deux rives et de poursuivre le réaménagement du quartier de Saint-Gervais.